

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ARRETE n° 2024/075**

**OBJET : Délégation des pouvoirs de police à Mme Nicole DURAND-GAUVRIT, Première Adjointe**

Le Maire de la Commune de BELLEVIGNY ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-01-2-1 en date du 27 janvier 2023, fixant à 8 le nombre des Adjoints au Maire ;

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Nicole DURAND-GAUVRIT en qualité de Première Adjointe au Maire en date du 27 janvier 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour la bonne administration de la Commune de déléguer à Madame Nicole DURAND-GAUVRIT, Première Adjointe au Maire, les attributions suivantes relative à la police municipale ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : À compter du 9 avril 2024 , Madame Nicole DURAND-GAUVRIT, Première Adjointe au Maire est déléguée pour intervenir dans le domaine suivant : Police Municipal.

Elle exercera les fonctions suivantes :

- Circulation, stationnement,
- Sécurité, signalisation,
- Divagation des chiens et des chats,
- Prévention de la salubrité publique,
- Prévention des bruits de voisinage,
- Immeuble menaçant de ruine
- Vidéoprotection.

**ARTICLE 2** : L'Adjointe déléguée assurera l'instruction et le suivi relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

**ARTICLE 3** : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire. L'Adjointe n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en Mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le Préfet de Vendée.

A Bellevigny, le 9 avril 2024

Notifié le 11/04/2024  
Signature Mme Nicole DURAND-GAUVRIT



Le Maire,

Philippe BRIAUD

